



Nombre de devis pour un ravalement de façade

Par **Fiona200**, le **17/02/2014** à **15:27**

Bonjour

La mairie a ordonné le ravalmeent de façade de l'immeuble dans lequel je suis copropriétaire. Mon syndic bénévole m'a présenté un devis d'une unique entreprise. Je souhaiterai savoir si il n'est pas dans l'obligation de me soumettre plusieurs devis (au minimum 2) avant de demander un vote en AG ?

Merci d'avance

Par **moisse**, le **17/02/2014** à **16:15**

Bonjour,

A quel titre devez-vous être consulté avant l'AG ?

Ceci étant, le nombre de devis est explicité dans le règlement de copropriété amendé par les AG successives qui peuvent avoir fixé des modalités comme le nombre de devis.

Pour un ravalement on peut penser que l'importance vraisemblable des travaux exige la production de plusieurs devis.